

Fiche résumée : Chauffeur livreur

Métiers apparentés

Chauffeur livreur véhicule léger
Chauffeur livreur VUL
Conducteur-livreur
Conducteurs livreurs, coursiers
Conducteurs livreurs, coursiers / Chauffeur livreur si salarié
Conducteurs livreurs, coursiers / Coursier
Conducteurs livreurs, coursiers / Livreur si salarié
Livreur

Codes

CITP88 : 8322 PCS-ESE 2003 : 643a ROME1999 : 43 113 CITP2008 : 8322

Descriptif

Le chauffeur livreur conduit un véhicule, le plus souvent léger (véhicule de moins de 3,5 tonnes), en vue d'effectuer la livraison ponctuelle ou régulière de produits (plats cuisinés, denrées alimentaires...matériaux plus volumineux sur palette) ou l'enlèvement de marchandises, généralement sur une courte distance. Il assure le chargement et le déchargement, parfois au moyen d'aide à la manutention.

Il peut également organiser la tournée d'enlèvement ou de livraison, être chargé de l'encaissement ou de la prise de commandes.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **dépôt**
 - **entrepôt et plateforme logistique** (autre ambiance thermique en general, espace de travail avec circulation piéton véhicule, bruit environnant de faible intensité)
 - **quai de chargement, déchargement** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), ambiance thermique inconfortable, éclairage éblouissant, éclairage insuffisant, espace de travail avec sol encombré, - espace de travail avec sol glissant)
 - **réserve-zone de stockage** (espace de travail sousdimensionné)
 - **magasin de commerce** (contact régulier avec le public)
 - **domicile du client** (espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail d'accès physiquement difficile, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
 - **voie de circulation (rue avenue..)** (gaz d'échappement, intempérie)
 - **milieu urbain**
 - **milieu inter-urbain**

- **Nuisances** (préventions)
 - **autre ambiance thermique en general**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - isoler thermiquement les locaux
 - préserver le confort thermique
 - installer des lampes dégageant peu de chaleur type LEDS
 - aérer et ventiler les locaux
 - **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
 - équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
 - porter des EPI phosphorescents type brassards
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **ambiance thermique inconfortable**
 - **éclairage éblouissant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - **éclairage insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **- espace de travail avec sol glissant**
 - installer des sols anti-dérapants
 - Nettoyer régulièrement les sols
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **contact régulier avec le public**
 - **espace de travail inadapté à l'activité**
 - **espace de travail d'accès physiquement difficile**
 - **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
 - entretenir les escaliers
 - entretenir les sols
 - privilégier les sols anti-dérapants
 - signaler les dénivelés
 - **gaz d'échappement**
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - **intempérie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
- **Effets sur la santé**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**

- inconfort thermique lié au froid
- traumatisme par accident de circulation en entreprise
- effets extra-auditifs du bruit
- conséquence du bruit sur l'oreille interne
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- arthropathies
- RG 32
- facteur accidentogène
- fatigue visuelle
- traumatisme lié à une chute de plain pied
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- autre chute d'un niveau à un autre
- chute dans et d'un escalier et de marches
- affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- maladies de l'appareil respiratoire
- irritation voies aériennes supérieures
- irritation oculaire
- classement CIRC 1
- classement CIRC 2B
- RG 64
- syndrome psycho-organique des solvants
- infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- dermatoses et eczémas
- urticaire et érythème
- dermite irritante de contact due aux solvants
- effet toxique de solvants organiques
- allergie
- autres maladies de l'appareil respiratoire
- effets chroniques liés au froid
- coup de soleil
- coup de chaleur et insolation
- effets de la foudre
- épuisement dû à la chaleur, sans précision

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - horaires réguliers de jour (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
 - très tôt le matin
 - très tard le soir
 - travail de nuit (travail de nuit >270h/an)
 - fluctuation hebdomadaire de la charge de travail (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - délais de livraison à respecter (travail sous contrainte de temps imposée)
 - travail géré seul (isolement psychologique, manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité, surcharge de travail ressentie)
 - contact avec les clients (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - organisation du travail par géolocalisation
 - contrôle informatisé du travail
 - caractéristiques organisationnelles liées à l'entreprise utilisatrice
- **Nuisances** (préventions)
 - pas de nuisance liée à cette caractéristique

- **travail de nuit >270h/an**
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos (travail de nuit)
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
- **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
- **travail sous contrainte de temps imposée**
 - planifier le travail
- **isolement psychologique**
 - favoriser le travail en réseau
- **manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité**
- **surcharge de travail ressentie**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
- **Effets sur la santé**
 - **classement CIRC 2A (travail de nuit posté)**
 - **troubles du sommeil**
 - **troubles de la vigilance**
 - **facteur accidentogène**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **souffrance mentale**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **organiser la tournée d'enlèvement ou de livraison des marchandises**
 - **déterminer l'itinéraire le mieux adapté**
 - **préparer le chargement en fonction de l'ordre de la livraison à effectuer** (port de charge (déplacement horizontal))
 - **charger et décharger un véhicule utilitaire** (nuisances du chauffeur-livreur, posture du corps entier, port de charge (déplacement horizontal))
 - **conduire un Véhicule Léger** (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise)
 - **conduire de nuit** (contrainte de la conduite de nuit)
 - **renseigner le bordereau de livraison**
 - **faire le plein de carburant** (carburants (cf produits))
- **Nuisances** (préventions)
 - **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité

- **nuisances du chauffeur-livreur**
 - ordonnance de prévention - chauffeur-livreur
 - établir un protocole de sécurité entre transporteur et entreprise d'accueil
 - conseils chauffeur livreur Covid-19
- **posture du corps entier**
- **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **contrainte de la conduite VL professionnelle**
 - Utiliser des véhicules appropriés
 - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
 - former le conducteur de véhicule léger
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- **posture assise**
 - limiter la posture assise prolongée
 - veiller à l'ergonomie du poste
 - informer sur la prévention des TMS
- **contrainte de la conduite de nuit**
 - organiser des pauses
 - géolocalisation du véhicule
- **carburants (cf produits)**
- **Effets sur la santé**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **RG 98 (attention liste limitative)**
 - **RG 79 (attention : liste limitative)**
 - **rachialgies**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **arthropathies**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **Accidents de la Voie Publique**
 - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **troubles veineux**
 - **troubles cardiovasculaires**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **véhicule léger de livraison**
 - **GPS**
 - **boitier électronique de signature (PDA)**
 - **téléphone mobile**
 - **diable de manutention**
 - **transpalette manuel** (écrasement du pied, effort de poussée et de traction)
 - **camion frigorifique** (température froide intérieure)
- **Nuisances** (préventions)
 - **écrasement du pied**
 - choisir un transpalette adapté
 - **effort de poussée et de traction**
 - proposer une formation action PRAP
 - choisir du matériel de manutention adapté
 - **température froide intérieure**
 - organiser le travail au froid
 - Porter des gants de protection contre le froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - conseils de prévention - protection cutanée
 - afficher le logo basse température
 - mettre en place la CAT face à l'hypothermie
 - informer les salariés (grand froid)
- **Effets sur la santé**
 - **écrasement de la cheville et du pied**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **lésions traumatiques de l'épaule et du bras**
 - **lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision**
 - **accélération de la fréquence cardiaque**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **effets chroniques liés au froid**
 - **facteur accidentogène**
 - **hypothermie**
 - **inconfort thermique lié au froid**
 - **troubles de la vigilance**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICS**
 - **clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière)
 - **PRODUITS**
 - **marchandises transportées**
 - **denrées périssables**
 - **carburants** (fioul (carburant diesel), gaz de pétrole liquéfié (lpg, gpl...), essence (SIR))
- **Nuisances** (préventions)
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **fioul (carburant diesel)**
 - **gaz de pétrole liquéfié (lpg, gpl...)**
 - **essence (SIR)**
 - substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B

- substituer les produits mutagènes catégories 1A et 1B
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **syndrome ébrieux ou narcotique**
 - **irritation respiratoire**
 - **dermatoses irritatives**
 - **irritation oculaire**
 - **syndrome psycho-organique des solvants**
 - **cancérogène catégorie 2**
 - **RG 4**
 - **RG 4 bis**
 - **cancérogène catégorie 1B**
 - **mutagène catégorie 1B**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue de travail au logo de l'entreprise**
 - **tenue personnelle souvent portée** (salissures des tenues)
 - **chaussures de sécurité**
 - **chaussures de ville**
 - **gants de manutention**
- **Nuisances** (préventions)
 - **salissures des tenues**
 - faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)
 - adapter sa tenue de travail
 - changer fréquemment de tenue de travail
 - mettre à disposition des vestiaires à double compartiment

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des

entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

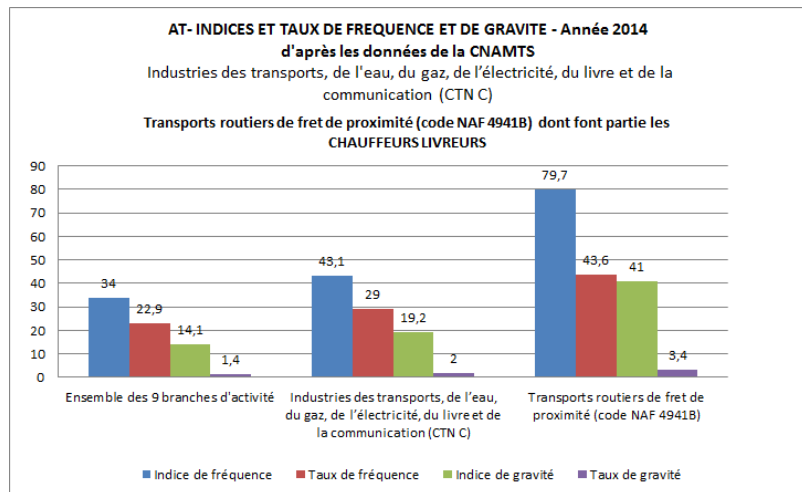
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

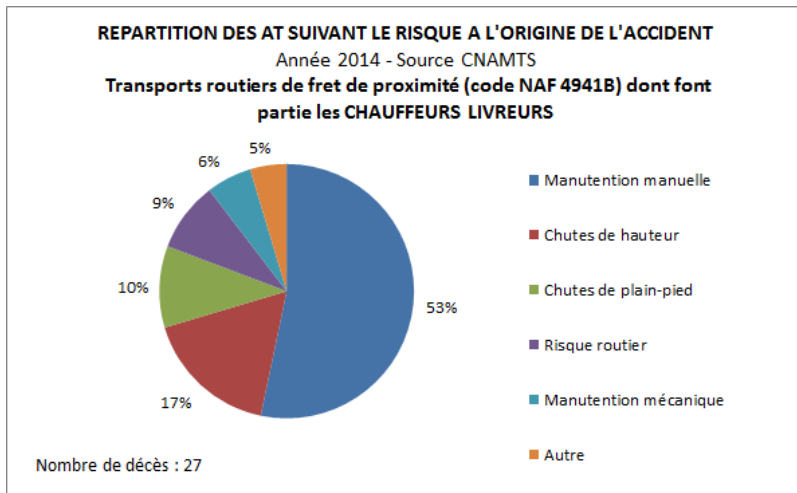
3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- [Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail \(liste limitative\)](#)
- [Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes \(liste limitative\)](#)

Statistiques accidents du travail année 2014 "Transports routiers de fret de proximité (code NAF 4941B) dont font partie les CHAUFFEURS LIVREURS :



Attention : depuis 2016, les statistiques disponibles sur le site de la CNAMTS sont établies conformément au modèle européen SEAT. Désormais la répartition des AT ne se fait plus selon "l'élément matériel en cause" mais selon "le risque à l'origine de l'accident".



AT-MP : NOMBRE ET EVOLUTION

Année 2014 – Source CNAMTS

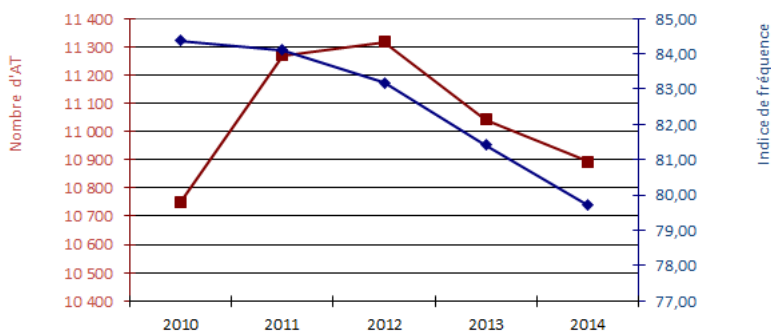
Transports routiers de fret de proximité (code NAF 4941B) dont font partie les CHAUFFEURS LIVREURS

	Nombre	Evolution 2014/2013
Accidents de travail	10 892	-1,4% ↓
Accidents de trajet	472	0,2% →
Maladies professionnelles	242	3,4% ↑
Nombre de salariés	136 638	0,8% →

EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA FREQUENCE DES AT

Année 2014 - Source CNAMTS

Transports routiers de fret de proximité (code NAF 4941B) dont font partie les CHAUFFEURS LIVREURS



Conclusion

Le chauffeur livreur est soumis aux contraintes posturales et à la manutention de charges ;il a des contraintes organisationnelles liées aux délais, à la circulation routière et au stationnement . il peut aussi avoir une certaine autonomie durant sa journée de travail.



Fiche résumée issue de la **FMP Chauffeur livreur** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>